

Journée de pré-rentrée le 11 juillet 2025 à 9h.

Présence obligatoire à l'IFMK de Vichy.

L'inscription définitive se fera exclusivement en ligne via notre plateforme d'inscription.

Obligations médicales et d'assurance **dès à présent** :

MEDICAL :

Pas d'études de santé sans conformité vaccinale.

Votre inscription à l'IFMK de Vichy, dès la rentrée de septembre 2025, est conditionnée par :

- une **visite médicale auprès d'un médecin agréé par l'ARS** : utiliser le formulaire « Certificat médical d'aptitude ARS » à télécharger sur notre site internet, **à l'exclusion de tout autre document. A rendre à l'inscription définitive sur notre plateforme d'inscription.**

Vous êtes libres de consulter n'importe quel médecin agréé ARS de France.

- la **vaccination partielle, voire complète, contre l'Hépatite B**. Vous devez impérativement démarrer le protocole de cette **vaccination DÈS LE MOIS DE JUIN 2025. Document original en version papier à rendre à la rentrée.**

Votre protocole de vaccination peut être suivi par n'importe quel médecin, même non-agréé ARS.

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE :

- Fournir une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle, **voir notice à télécharger. A rendre à l'inscription définitive EXCLUSIVEMENT.**

Nous vous conseillons très fortement de solliciter des assureurs spécialisés dans le domaine de la santé, qui garantissent les risques liés à la pratique de la Masso-kinésithérapie, dans le cadre des enseignements pratiques dispensés à l'IFMK, et dans le cadre des stages professionnels effectués dans les cabinets libéraux et les établissements de santé.

Lire attentivement la notice à télécharger.

Consultez régulièrement notre [site internet](#) pendant cette période de préinscription et d'inscription définitive.